Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [7-8]

Artikel: Egalité : quel chemin en 10 ans ?

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284478

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EGALITÉ :

Quel chemin en 10 ans ?

Entre le suffrage et l'égalité, dix ans tout juste ont passé. Eu égard à la cause des femmes, certains cantons ont « avancé », d'autres ont reculé. Voici la comparaison des résultats de 1971 et 1981 ; les chiffres indiquent la proportion de OUI, et l'étoile indique les cantons qui ont refusé le suffrage, et/ou l'égalité.

Cantons	*Suffrage 1971*	*Egalité 1981*
Argovie	50,1 %	52,1 %
Appenzell RE	39,8 %*	42,2 %*
Appenzell RI	28,9 %*	31,8 %*
Bâle-Ville	82,1 %	72,4 %
Bâle-Campagne	79,9 %	68,6 %
Berne	66,5 %	61,4 %
Fribourg	71,1 %	64,5 %
Genève	91,1 %	85,2 %
Glaris	41,3 %*	42,0 %*
Grisons	54,7 %	56,0 %
Jura	— %	76,5 %
Lucerne	62,7 %	50,5 %
Neuchâtel	82,1 %	66,1 %
Nidwald	55,8 %	49,1 %*
Obwald	46,7 %*	52,6 %
Saint-Gall	46,5 %*	37,8 %*
Schaffouse	56,7 %	58,3 %
Schwytz	42,2 %*	37,8 %*
Soleure	64,1 %	57,5 %
Tessin	76,4 %	66,3 %
Thurgovie	44,1 %*	48,3 %*
Uri	36,3 %*	43,6 %*
Valais	80,0 %	46,1 %*
Vaud	83,9 %	68,9 %
Zoug	59,9 %	58,0 %
Zurich	66,8 %	63,0 %

C'est Genève qui reste en tête, pour les deux votations, par le nombre de oui recueillis dans l'urne, et Appenzell RI qui garde sa dernière place, cette année comme en 1971 avec moins d'un tiers de oui au suffrage, puis à l'égalité. On remarque en outre que la plupart des cantons ayant refusé le suffrage en 71 ont refusé moins massivement l'égalité, alors que les cantons acquis au vote féminin il y a 10 ans marquent un léger recul en 81. Trois cantons se distinguent plus nettement : d'une part, le demi-canton d'Obwald qui a passé du non au oui entre les deux votations ; le Valais et Nidwald, d'autre part, qui ont passé quant à eux du oui au non, à la déception de tous.

Résultat total (1981) : 797679 OUI (60,3 %) et 525950 NON (39,7 %).

Les réactions :

Le comité d'initiative « Droits égaux entre hommes et femmes »
a remercié dimanche 14 juin les citoyens et citoyennes suisses d'avoir approuvé le contre-projet du Conseil fédéral. Il espère que, grâce à la nouvelle base constitutionnelle, les progrès nécessaires seront réalisés dans un proche avenir dans les domaines importants que sont la famille, la formation et le travail dans l'intérêt d'une vie faite de collaboration entre partenaires.

(in) communauté d'action pour l'égalité des droits entre hommes et femmes
sedéclare très heureuse du résultat de la votation du 14 juin pour laquelle elle a mené une campagne active. « Nous avons fait confiance aux femmes. Maintenant que le principe de l'égalité est inscrit dans la Constitution, il faut que la machine juridique se mette en marche de façon à ce que l'égalité parvienne au niveau cantonal, ainsi que sur le plan civil et sur le plan social. Comme il existe une Commission pour les questions féminines sur le plan fédéral, il serait souhaitable d'instituer des organismes semblables dans les cantons.

(in) réunira en juillet les présidentes des comités cantonaux pour dresser le bilan du succès du 14 juin, et décider de la suite des actions à mener. » **(J. Berenstein-Wavre, vice-présidente)**

L'OFRA (Organisation für die Sache der Frauen)
a pris connaissance avec joie de l'acceptation du contre-projet pour les droits égaux entre hommes et femmes. Si le résultat est relativement serré, cette décision signifie cependant qu'une large partie du peuple suisse ne veut plus accepter la discrimination des femmes. Il importe maintenant de réaliser dans la pratique cette décision. Le 14 juin n'a pas apporté l'égalité dans la réalité, mais procuré seulement de meilleures chances d'y parvenir.

Une opinion...

MAINTENANT QU'IL Y A L'EGALITE

Lundi matin 15 juin, dans une papeterie où se faisait l'inventaire: "Maintenant qu'il y a égalité, dit le vendeur à la vendeuse, je peux, moi aussi, commencer par les crayons".

A midi au repas de famille: "Maintenant qi'il y a l'égalité, dit le mari devant les enfants, je range mon assiette".

Le soir, rentrée à la maison, une cuisinière d'un café qui gagne fr 2.500.- par mois se dit: "Mais si j'étais un homme, avec le travail que je fais, je gagnerais en tout cas fr 3.000.- C'est pas juste maintenant qu'il y a l'égalité".

Voilà des faits qui se sont vraiment passés le 15 juin, après le OUI des votations fédérales. Je ne m'y attendais pas. A mon tour de prendre conscience que le principe fondamental de l'égalité juridique entre les sexes, maintenant ancré dans la constitution à tout jamais, a eu des conséquences psychologiques immédiates sur les mentalités et les comportements de nombreux Suisses, même de celles et de ceux qui ne sont pas allés voter. Je ne pensais pas que ces reflexions démarreraient si vite, si fort.

A nous maintenant, les féministes, femmes et hommes, d'entretenir et de développer ce processus de prise de conscience vers plus d'égalité, car la liberté de choix ne peut subsister sans elle.

Jacqueline Berenstein-Wavre.

Vers l'égalité

Au lendemain du 14 juin, FS inaugure une nouvelle rubrique : « Vers l'égalité ». Chaque mois, FS rendra compte des nouveaux pas franchis vers l'égalité dans la réalité, qu'il s'agisse de démarches personnelles ou de modifications dans les lois, les contrats collectifs, etc.

Ce mois :

A Genève, une mère suisse par naturalisation vient de nous informer de sa décision de faire un recours au Tribunal administratif pour que ses enfants puissent devenir suisses, ceci en vertu de l'égalité des droits entre hommes et femmes votée par le peuple et les cantons le 14 juin 1981. Affaire à suivre...**(C. C.)**